

REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AUTORITE DE REGULATION DE LA  
POSTE ET DES  
TELECOMMUNICATIONS



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

سلطة الضبط للبريد والمواصلات  
السلكية واللاسلكية

## Communiqué

### Reprise de l'examen des demandes d'autorisation d'exploitation des services de transfert de la voix sur IP (VoIP).

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications informe l'ensemble des personnes physiques ou morales, intéressées par l'établissement et l'exploitation des services VoIP, **de la levée de la suspension des dépôts de demande d'autorisation**. La levée de cette suspension a été décidée, par l'ARPT, à l'issue de l'examen et de l'exploitation des résultats de l'étude portant sur l'évolution de cette activité et son impact sur le marché des Télécommunications.

Cette étude, entrant dans le cadre des missions de l'ARPT, faut-il le rappeler, visait à mieux appréhender les différents aspects réglementaires, techniques et économiques associés à l'introduction des services VoIP sur le marché de la téléphonie de base.

Dans cet esprit, l'ARPT porte à la connaissance des concernés **de la reprise de l'examen des demandes d'autorisation d'exploitation des services de transfert de la voix sur IP (VoIP)**.